



Publicisation des espaces agricoles, mise en culture des espaces publics : des objets spatiaux illustrant l'équilibre délicat entre arrangements informels et régulation publique

Camille Clement, Perrine Vandenbroucke

► To cite this version:

Camille Clement, Perrine Vandenbroucke. Publicisation des espaces agricoles, mise en culture des espaces publics : des objets spatiaux illustrant l'équilibre délicat entre arrangements informels et régulation publique. Guillaume Schmitt, Nicolas Rouget (dir.). Natures des Villes, Natures des Champs, 12, Presses universitaires de Valenciennes, pp.121-142, 2018, Pratiques et Représentations, 2364240557. hal-02089000

HAL Id: hal-02089000

<https://hal.science/hal-02089000>

Submitted on 18 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Camille Clement

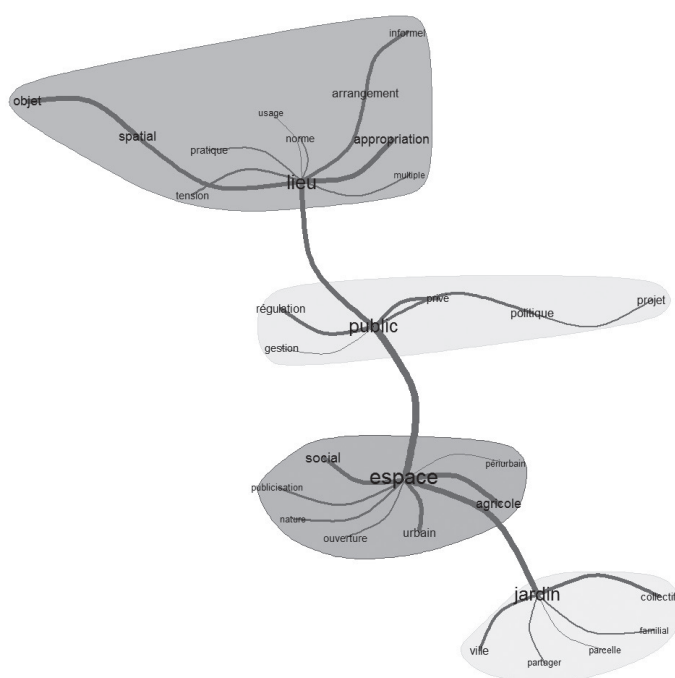
*post-doctorante UMR Innovation 951,
2 place Pierre Viala 34060 Montpellier
camille.clement@supagro.inra.fr*

Perrine Vandenbroucke

*enseignante-chercheure en géographie, ISARA-Lyon,
23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon
pvandenbroucke@isara.fr*

**Publicisation des espaces agricoles,
mise en culture des espaces publics :
des objets spatiaux illustrant l'équilibre délicat
entre arrangements informels
et régulation publique**

***Publicization of farmland, cultivation
of public spaces: a delicate balance
between informal arrangement
and public regulation***



RÉSUMÉ

Cette étude illustre les connexions entre nature des villes et nature des champs au travers d'un regard croisé entre des espaces agricoles périurbains et les jardins collectifs urbains. En analysant les formes d'appropriations multiples de ces lieux, cet article met en évidence les tensions public / privé et d'ouverture / fermeture de ces espaces agricoles et jardinés. Cristallisés dans la matérialité des lieux, ces tensions et les arrangements pour les gérer se révèlent autour d'objets spatiaux comme un cadenas ou un panneau. Appropriés socialement et politiquement ces lieux témoignent d'équilibres entre des arrangements informels et une régulation publique qui passe de plus en plus par des normes.

Mots-clés: normes, jardins familiaux, jardins partagés, agriculture périurbaine, lieu, objet spatial

ABSTRACT [123]

This paper illustrates parallels between rural and urban natures through a comparative approach between collective urban gardens and periurban farmland. The analysis of the multiple appropriations of those places highlights tensions on public or private status of land, on opening or closing those spaces for public. Localized objects (a padlock or a road sign) are our keys to understand tensions and arrangements to manage the place. To deal with different social and political appropriations, we observe a balance between informal arrangements and a public regulation which increasingly takes the form of standards on security or environment for instance.

Keywords: norms, home gardens, community gardens, peri-urban agriculture, place, localized objects

INTRODUCTION

Dans un contexte de métropolisation et de reconfiguration des liens villes-campagnes, la partition entre « nature des villes » et « nature des champs » n'est pas évidente à définir. En effet, tant du point de vue de son organisation, des pratiques et des usages que des fonctions qu'ils remplissent, les espaces à caractère naturel semblent se constituer en un continuum de natures urbaines, périurbaines et rurales

(Cattan et Berroir, 2005). Cette absence de frontière nette apparaît d'autant plus déterminante qu'elle s'inscrit dans une reconfiguration de l'organisation politique des territoires autour des métropoles. Ayant acquis de nouvelles compétences et gérant des territoires de plus en plus grands, les Métropoles sont amenées à gérer conjointement des zones naturelles intra et extra-urbaines, c'est-à-dire à la fois des espaces agricoles, des parcs publics, des zones d'intérêts écologiques, des jardins collectifs, etc. Ce continuum des natures urbaines, périurbaines et rurales s'illustre particulièrement bien par le dispositif actuel de la Trame verte et bleue qui vise à restaurer les continuités écologiques. Parmi ces espaces à caractère naturel, les espaces agricoles et jardinés jouent un rôle particulier car ils hybrident anthropisation et fonctionnement naturel du végétal. L'image de la nature dans les métropoles englobe l'agricole dans sa diversité (Niwa, 2009), en particulier les espaces agricoles périurbains comme « nature des champs », et jardins collectifs infra-urbains comme « nature des villes ». Considérés dans leur fonction nourricière, ils deviennent des éléments incontournables de la gouvernance alimentaire des villes (Perrin, Soulard 2014). Considérés comme des espaces ouverts et paysagés, ils sont un cadre de vie accompagnant la dynamique résidentielle (Poulot, 2013) et support de loisirs de plein air, d'éducation à l'environnement, ou encore de contribution à la création de lien social (Le Caro, 2007).

[124]

Interpellées par le constat d'un double mouvement d'ouverture de l'espace agricole au public d'une part, et d'ouverture de l'espace public infra-urbain à la mise en culture d'autre part, nous avons mis en regard ces deux types d'espaces. Nous établissons ainsi le parallèle entre des espaces d'agriculture périurbaine, c'est à dire des espaces agricoles "classiques" impactés par la dynamique urbaine, et des jardins collectifs, partagés et familiaux situés dans le tissu infra-urbain. Ces formes sont bien distinctes, mais nous pouvons opérer des rapprochements à plusieurs niveaux. Du jardin amateur à l'exploitation agricole, se dégage un continuum dans les formes socio-économiques que recouvrent les notions d'agriculture urbaine et périurbaine (Mundler et al, 2014). De plus, ce sont à chaque fois des espaces interstitiels fortement impactés par la dynamique d'urbanisation et supports de fonctions paysagères, écologiques, sociales et alimentaires (Poulot, 2013).

La multifonctionnalité de ces espaces pose la question centrale de leur appropriation tant d'un point de vue juridique que social et politique. C'est à ces controverses autour de l'appropriation sociale et spatiale de ces espaces que nous nous intéressons. Quelles tensions entre espaces publics et espaces privés se dégagent ? Quelle dialectique d'ouverture et de fermeture de ces espaces ? Quels conflits entre mise en culture et fréquentation par le grand public ? Comment sont gérées ces controverses par les col-

lectifs concernés ? Quelles formes d'organisation spatiales, de régulation formelle, d'arrangements informels peut-on distinguer ?

Pour faire jouer le caractère dialectique de « nature des villes » et de « nature des champs », nous croisons ici des résultats de deux recherches distinctes dans des espaces agricoles périurbains¹, et dans des jardins collectifs urbains². Deux entrées analytiques communes sont ici mobilisées pour croiser ces travaux de recherche. Tout d'abord, nous choisissons de positionner l'analyse à l'échelle du lieu, c'est-à-dire un positionnement à l'échelle micro-locale d'espaces qui s'inscrivent « à la fois dans une réalité géographique et une réalité sociale et politique » (Clément, 2012). D'autre part, nous nous saisissons de ces controverses sur l'appropriation de l'espace à partir de leur matérialité, c'est-à-dire au travers d'objets situés, souvent des objets frontières, que nous désignons comme objets spatiaux. En quoi des objets spatiaux, identifiés dans des lieux agricoles et jardinés urbains et périurbains permettent-ils de décrypter ces tensions public / privé et d'ouverture / fermeture de ces espaces ?

Nous commencerons par expliciter nos choix scientifiques et méthodologiques, pour ensuite décrire les quatre lieux étudiés et leurs objets spatiaux. Enfin, dans une troisième partie, nous reviendrons sur l'originalité de cette comparaison qui nous a permis de mettre en évidence l'équilibre entre arrangements informels (appropriation sociale des lieux) et normes institutionnelles (régulation des multiples usages).

[125]

POSITIONNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le croisement des deux types de résultats de recherche utilisés ici a pu être réalisé grâce au partage de trois éléments : un concept fédérateur, le processus de publicisation des espaces ouverts, une échelle commune, le micro-local que nous avons étudié par le lieu et par l'objet spatial et un matériel commun fait d'entretiens semi-directifs et d'analyse de documents de gestion des espaces.

¹ Résultats de thèse de C. Clément sur la publicisation des espaces agricoles périurbains, notamment dans le Lunellois (périurbain de Montpellier) (Clément, 2012; Clément 2015),

² Résultats de recherches conduites dans l'agglomération Lyonnaise dans le cadre du projet JASSUR (Jardins Associatifs Urbains et Villes Durables : pratiques, fonctions et risques). Ce projet a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du projet ANR-12 VBDU (2013-15)

Quelles spécificités à la publicisation des espaces agricoles périurbains et des jardins ?

[126] La publicisation des espaces est une thématique régulièrement abordée par la géographie. Désignant un « mouvement d'ouverture et de diversification des espaces » (Banzo, 2009), elle concerne tant des espaces urbains et périurbains que ruraux. Dans l'urbain, la publicisation a été récemment étudiée via les centres commerciaux (Sabatier 2006), espaces juridiquement privés qui se chargent d'une fonction d'ouverture sociale. Dans le périurbain, un autre pan de la littérature s'attache à décrire une publicisation des espaces ouverts, c'est-à-dire des espaces non bâtis et dédiés au végétal dans un contexte urbain (Banzo 2009, Poulot 2013). Leurs présence et leur aménagement font partie d'une qualité de vie en périurbain. Enfin, dans le rural la littérature parle de publicisation des campagnes (Perrier-Cornet 2002) pour désigner le processus par lequel les campagnes françaises deviennent des paysages plus que des lieux de production agricoles, autrement dit la façon dont elles sont saisies par une multiplicité d'acteurs pour divers usages. Dans ce contexte, l'espace agricole périurbain et les jardins collectifs deviennent des figures d'une publicisation d'espaces à caractère productif mais support d'enjeux sociaux et politiques qui peuvent dépasser cet aspect productif. Ainsi, l'organisation et la gestion des espaces agricoles ne concernent plus uniquement les agriculteurs et plus généralement les acteurs du monde agricole, mais également les élus et techniciens territoriaux, les associations environnementales ou de consommateurs, ainsi que les citoyens et habitants qui s'octroient un droit de regard sur les espaces agricoles. D'un autre côté, les espaces publics urbains s'ouvrent à la mise en culture avec le développement des jardins (partagés, associatifs, familiaux), la création d'agriparks (Soulard et al., 2013) ou encore l'intégration d'arbres fruitiers ou même de plantes potagères dans les parcs, espaces verts urbains, et le long des voiries (association Incroyables comestibles) (Scheromm et al, 2014). Dans la grande diversité de formes qu'elle recouvre, l'agriculture urbaine investit le champ spatial, mais également le champ politique et le débat public et scientifique (Clément, 2015). Pourtant, cette mise en culture de la ville n'est pas sans susciter des controverses, en particulier quant à la légitimité à occuper l'espace public (Baudry et al., 2014).

L'appropriation micro-locale : une entrée géographique pour comprendre la dialectique public privé

Pour cette étude nous avons choisi de comparer quatre lieux : deux lieux agricoles périurbains et deux jardins associatifs urbains. Au sein de chaque lieu nous avons identifié des objets spatiaux illustrant des tensions et des arrangements informels quant à leur appropriation.

L'échelle du lieu

« Plus petite unité spatiale complexe de la société » et « espace de base de la vie sociale » (Lussault, 2003), le lieu est notre échelle privilégiée pour étudier les formes d'appropriations d'espaces agricoles ou jardinés. Dans le périurbain, le lieu agricole désigne une zone composée majoritairement de surfaces agricoles mais pouvant comporter d'autres types d'occupation du sol comme les chemins ou les bords de champs (Le Caro, 2007). Pour être considérée comme un lieu, cette zone agricole doit être le support de pratiques et de représentations sociales et/ou politiques. Un lieu agricole périurbain possèdera un nom, ce qui le rend identifiable par le collectif et transmissible (Arendt, 1989). Le lieu agricole périurbain se définit donc par trois éléments : une réalité géographique (situation), une réalité sociale et politique et un nom (Clément, 2012). En périurbain, les pratiques spatiales se renouvellent par l'évolution des modes de vie (Lazzarotti, 2000), ce qui donne lieu à des débats locaux parfois à l'origine de conflits (Torre et Lefranc, 2006). Elles peuvent également conduire à la réalisation d'un aménagement pour canaliser ou protéger certaines pratiques. Ainsi, ces pratiques spatiales interagissent avec les débats publics locaux et les actions politiques. Ces nouvelles configurations désignent, par exemple, un domaine ayant développé la vente directe, un « spot » pour les loisirs de plein air, un aménagement fluvial ou encore un lieu dédié à la viticulture.

[127]

Cette approche microsociale à l'échelle du lieu apparaît également pertinente pour travailler sur les jardins collectifs. « *Le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde et puis c'est la totalité du monde* » (Foucault, 1994). Lieux d'appropriation multiples, de compromis entre appropriations sociales et mises en ordre institutionnelles et culturelles, les jardins, familiaux et partagés, se dégagent en effet comme des « lieux » dont l'ancrage spatial, politique, social dans les dynamiques urbaines se présente en forme d'hétérotopie. Formes héritées de la fin du XIX^e siècle, les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles affectées à des particuliers. Bien qu'en recul massif dans le mouvement d'urbanisation des années 1960-70, de plus en plus disqualifiés dans les politiques

publics, réinterrogés dans leur capacité à être des espaces multifonctionnels, ouverts sur leurs quartiers (Frauenfelder et al., 2014), ils se sont néanmoins maintenus dans les interstices urbains non urbanisables. Les jardins partagés se sont quant à eux développés en France à partir de la fin des années 1990 à l'initiative de groupes citoyens, dans une dynamique de réinvestissement de délaissés urbains en écho aux mouvements d'appropriation de l'espace urbain à New-York et au Québec. Dans un contexte de raréfaction des espaces publics, collectivités territoriales et bailleurs sociaux se saisissent des jardins partagés comme outil d'aménagement, de réintroduction de la nature en ville et d'animation des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives accessibles au public (D'Andréa, Tozzi, 2014). Entre appropriation collective par un groupe de jardiniers et espaces publics destinés à être accessibles plus largement à l'ensemble des habitants d'un quartier, les jardins collectifs sont ainsi des formes hybrides, confrontés à une dialectique public/privé (Baudry et al, 2014).

[128]

Lieux agricoles périurbains et jardins collectifs présentent la spécificité commune de supporter des appropriations sociales et politiques spécifiques et multiples. On perçoit derrière ces appropriations les différentes fonctions que l'Homme accorde aux espaces cultivés : fonction de production en premier lieu, mais également fonction paysagère, fonction récréative ou fonction de support à un projet politique. Ainsi, c'est bien les rapports que l'Homme entretient avec la nature qui sont interrogés car, contrairement à d'autres espaces, les espaces mis en culture sont aussi conditionnés par des données naturelles : qualité du sol, météorologie etc.

Ces jeux d'appropriations multiples des lieux se dégagent d'abord dans la matérialité des objets, naturels, urbains qui les constituent. Nous nous saisissons de ces objets pour révéler et illustrer les tensions et arrangements opérés pour gérer cette multifonctionnalité des lieux et leurs formes multiples d'appropriations.

L'objet spatial

En nous inspirant de la posture de Nathalie Blanc (2009) qui, pour se saisir de la nature en ville, fait jouer la confrontation entre matérialité des objets et représentations sociales, nous prenons le parti d'appréhender ces jeux d'appropriations sociales et spatiales par la matérialité des objets qui structurent, délimitent, aménagent ces espaces hybrides, naturels, anthropisés et culturels (Weber, 2014). Un cadenas, une boîte aux lettres, un panneau et un patio ; les objets qui illustrent ici notre propos ne présentent en eux-mêmes rien de spécifiques. Pourtant, ils nous intéressent dans ce qu'ils expriment au travers de leur signification symbolique, de leur rôle fonctionnel, de leur positionnement dans l'espace et dans la

manière dont ils sont pris dans un système de relations sociales. À l'interface entre ces réalités matérielle, spatiale et sociale, nous prenons le parti de les désigner ici par le terme d'objets spatiaux. Les objets étudiés n'ont pas été identifiés au préalable, mais se sont révélés dans les discours des personnes enquêtées, par l'observation de leur situation et de leur rôle fonctionnel dans les pratiques sociales et spatiales des individus.

Matériau

Les deux études à l'origine de cet article se sont appuyées sur un matériau constitué d'une part d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des principaux usagers de ces espaces (agriculteurs, jardiniers, visiteurs), mais aussi d'autres acteurs impliqués dans leur gestion (collectivités). Quatorze entretiens ont ainsi été réalisés en 2010 sur les lieux agricoles périurbains du Lunellois, et douze entretiens ont été réalisés en 2014 dans les jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise¹. Elles s'appuient également sur l'analyse de documents de gestion de ces espaces : documents de planification urbaine (Schéma de Cohérence Territoriale ou Plans Locaux d'Urbanisme), chartes et règlements intérieurs des jardins collectifs, conventions d'occupation précaires qui lient les jardins collectifs à leurs bailleurs, ou encore des arrêtés municipaux.

[129]

QUATRE ÉTUDES DE LIEUX AGRICOLES PÉRIURBAINS ET DE JARDINS COLLECTIFS

Pour les quatre lieux étudiés, nous avons d'abord cherché à saisir les contextes dans lesquels ils se situent pour comprendre l'enchevêtrement des formes d'appropriation qui les animent. Nous nous sommes saisies, pour chaque lieu, d'un objet spatial qui révèle les tensions, controverses et arrangements quant à l'appropriation de cet espace. Enfin, nous nous sommes intéressées aux formes de régulations formelles et informelles des tensions entre publicisation et privatisation de ces espaces.

Les prés à taureaux en Petite Camargue² : quand la fréquentation et la périurbanisation rattrape les traditions

Le premier lieu étudié est situé à une trentaine de kilomètres de Montpellier et de Nîmes. Les prés à taureaux sont un lieu de pratiques des traditions

¹ Nous remercions Fanny Achard et Marie Grenet pour la collecte de ce matériau d'enquête. Les jardins cités ont été rendus anonymes.

² L'étude a porté sur les prés d'un village ici rendu anonyme. Les « prés à taureaux » existent dans une dizaine de communes en Petite Camargue.

taurines camarguaises (Chaze, 1999). Chaque matin d'été, durant la fête du village, les prés sont envahis par une petite centaine de personnes qui viennent assister au « tri des taureaux » avant de les emmener en « abrivado » (groupe de taureaux encadrés par des gardians à cheval) jusqu'au village. Le reste de l'année les prés sont animés par des amateurs qui viennent « voir les taureaux » (ferrades, courses aux prés) et par les visites quotidiennes de joggeurs, randonneurs et autres pêcheurs ou ornithologues amateurs.

Malgré son statut privé, les propriétaires acceptent que ce lieu soit ouvert au public, notamment pendant la fête. Néanmoins, cette fréquentation ancienne des prés (les traditions taurines datent du XIX^e siècle) et leur ouverture au public est aujourd'hui mise en tension par la périurbanisation. En effet, le renouvellement de la population, le changement des modes de vie, le développement de loisirs de plein air et du tourisme complexifient les formes d'appropriation historiques du lieu, obligeant à la formalisation de certains principes d'usages. Ainsi, une barrière (figure 1) présente une injonction contradictoire : d'un côté « propriété privée, défense d'entrée, danger taureaux » et de l'autre « fermez le portail derrière vous, merci ». En réalité le chemin est privé, mais il longe un chemin communal qui s'est effacé faute d'entretien et a donc été annexé par le propriétaire. Un arrangement tacite entre la mairie, les habitants et le propriétaire autorisait les habitants du village à passer sur ce chemin ; la périurbanisation du village suscitant un accroissement de la fréquentation de ce chemin a obligé le propriétaire à rendre explicite l'arrangement jusque-là tacite en rajoutant ce deuxième panneau, véritable objet spatial témoignant d'une tension public / privé et d'ouverture / fermeture de ce lieu.

Ce lieu est également le témoin du développement de nouvelles normes de sécurité qui s'appliquent aux traditions taurines (multiplication du nombre de barrières entre les taureaux et les spectateurs, fermeture des arènes en hiver pour que les enfants ne se blessent pas etc.). Celles-ci interrogent directement le rôle des pouvoirs publics dans la gestion de ce type de lieu, ce qu'illustre la gestion des accès motorisés aux prés. Les prés étant situés à 5km du village, l'accès en véhicule motorisé s'est petit à petit imposé dans l'organisation de la fête. Cependant, face à la multiplication du nombre de quad et autres engins à moteur, la mairie a promulgué un arrêté d'interdiction au nom de la sécurité du public. L'auto-gestion qui prévalait jusque-là ne suffit plus et conduit à l'édiction de règlements qui, pour certains amateurs, mettent en péril les traditions. Ainsi, ces interdictions couperaient l'accès aux prés aux personnes âgées qui sont souvent très attachées aux traditions. Nous assistons donc à une tension entre pratiques spatiales socialement et historiquement ancrées et responsabilité municipale porteuse de nouvelles normes de sécurité justifiées après certains accidents graves ayant eu lieu aux prés.

[130]



Figure 1. Chemin public ou privé aux prés à taureaux ?
Photo : C. Clément, 2012.

[131]



Figure 2. Le patio du pôle oenotouristique du Lunellois.
Photo © Viavino

Le pôle oenotouristique : la construction d'un espace public en périurbain

[132] À l'opposé du premier exemple, le pôle oenotouristique de Lunel (Viavino) témoigne d'un projet politique. Construit en 2013 sur des fonds obtenus par la politique nationale de « pôle d'excellence rurale » (en 2006), Viavino s'est implanté sur une ancienne parcelle viticole dont une partie a été replantée en vignes de différents cépages, vendangées par des vignerons du village. Ce lieu mélange activités publiques (office du tourisme, musée) et privées (restaurant, boutique, espace productif). L'objectif principal de ce lieu ouvert au public est de servir de vitrine à l'histoire viticole locale pour construire un projet de territoire autour de l'identité rurale de l'intercommunalité, en proie par ailleurs à la périurbanisation. Il en résulte un lieu multi-activités composé d'espaces intérieurs et extérieurs — restaurant, théâtre à ciel ouvert, caveau boutique, salle de conférences, maison du tourisme, parcelle viticole, salle d'exposition, atelier du goût, jardins extérieurs, jeux pour enfant — plus ou moins ouvert au public selon les horaires, les saisons et les activités. Considéré comme un prolongement des espaces publics du village (place, chemins communaux), l'originalité de ce lieu provient de sa situation dans un village périurbain et à son organisation autour de la viticulture (vignes pédagogiques, dégustations, histoire viticole du territoire). Son implantation dans le village de St Christol a entraîné une plus forte fréquentation des vignes du village car des randonnées sont organisées au départ du pôle, et les caveaux particuliers des viticulteurs sont valorisés sur le pôle.

Dans ce contexte, un patio (figure 2) devient un objet spatial symbolique de la dialectique d'ouverture et de fermeture du lieu. Situé au centre du pôle, ce patio, création architecturale originale, est devenu l'un des symboles du pôle par sa modernité. Il est le support d'activités spécifiques — petits spectacles, ateliers de découverte — autant que de rencontres quotidiennes (espace de repos à l'ombre). Il est également le lieu de rendez-vous pour découvrir la parcelle de vigne pédagogique ou pour partir en randonnée sur la commune.

Nous avons étudié la manière dont ce projet a été reçu par les usagers des espaces viticoles concernés, en particulier les viticulteurs de la commune, et des randonneurs ou consommateurs de vins locaux. Certains remettent en cause la localisation du pôle qui est difficilement accessible en transport en commun et qui ne fait pas partie d'un projet métropolitain :

« Le pôle, il aurait mieux valu le faire dans le cadre de l'agglomération de Montpellier avec une adhésion de la CCPL (Communauté de communes du Pays de Lunel) à l'agglomération (de Montpellier). Ainsi nous aurions

pu bénéficier des moyens de communication de l'agglo et le soutien de la région » (un viticulteur de St Christol).

D'autres remettent en cause le caractère participatif du projet en estimant que les viticulteurs n'y ont pas suffisamment été associés. Le caractère moderne du projet a également été critiqué :

« Le pôle ça va être un raté total car ça va être un lieu sans âme, un truc moderne, certes c'est fait par un architecte connu mais pourquoi ne l'ont-ils pas fait dans un domaine existant avec son histoire. C'est bien que les politiques s'occupent de l'avenir viticole du territoire mais ils devraient partir plus de l'existant » (un viticulteur de St Christol).

Le pôle oenotouristique illustre ce jeu d'ouverture au public de la viticulture. Financé par des fonds publics (Etat via le PER, communauté de communes, département principalement), mais en partie occupé par des activités privées (restaurant, caveau boutique, parcelle de vigne cultivée), le pôle porte le double enjeu d'attirer des touristes et de reconnecter les habitants avec leur terroir viticole. Ainsi, Viavino est créé et porté par des politiques publiques locales qui en font un lieu symbole des atouts du territoire. Pourtant, aujourd'hui, Viavino peine à mobiliser et à devenir un lieu approprié tout comme certains espaces publics urbains.

Le jardin de la Clé : un jardin partagé fondé sur l'arrangement informel [133]

Le jardin de la Clé est un petit jardin partagé (363 m²) situé dans les quartiers historiques de Lyon. Le jardin a été créé en 2008 à l'initiative d'un groupe d'habitants du quartier. Il a été aménagé par la ville sur un délaissé urbain, relevant du domaine public (ville de Lyon), mais non aménageable et urbanisable du fait de la présence d'une fenêtre privative ; puis étendu à un parking voisin.

L'association compte une vingtaine d'adhérents dont six à sept qui jardinent, y testent de nouvelles formes de production et s'y détendent ; et des familles avec enfants qui voient d'abord le jardin comme un espace de convivialité et de sensibilisation à la nature. Non sans susciter des controverses, la combinaison de ces usages se traduit par une séparation du jardin en deux espaces distincts : un espace récréatif avec un cabanon, de la pelouse, une petite table de jardin et des fleurs d'agrément d'une part, et un espace de jardin potager de l'autre.

À l'angle de deux rues, le jardin est délimité par un talus fleuri adossé au trottoir, puis une clôture basse et un portillon (figure 3). Ce portillon est fermé par un faux cadenas, objet qui illustre de manière intéressante la dialectique d'ouverture et de fermeture du jardin :

« Il y a un truc secret, c'est que le cadenas c'est un faux cadenas. C'est



Figure 3. Le jardin de la Clé, un portillon fermé mais ouvert...
Photo: M. Grenet, 2014.

[134]



Figure 4. La boîte aux lettres du jardin des Moineaux.
Photo: M. Grenet, 2014.

juste dissuasif, c'est pour stopper le premier flot d'intrus, mais c'est très souvent quand on discute avec des gens qui nous disent « oui ça nous intéresse », ben on leur montre le truc et on leur dit vous venez quand vous voulez » (Le fondateur du jardin).

De fait, très visible depuis la rue, il n'est pourtant pas toujours facile de comprendre qu'il s'agit d'un jardin partagé malgré une petite affiche d'explication. Ainsi une jardinière explique qu'elle est longtemps passée devant le jardin en se demandant à qui il appartenait « *j'ai regardé le jardin j'me suis dit « Oh il est trop beau ce jardin ! Mais c'est à qui ? « Je n'y comprenais rien ».* L'appropriation de l'espace par un groupe avec la réalisation d'un projet spécifique s'est ainsi traduite par une fermeture physique de l'espace (barrière, cadenas), même si le projet lui-même s'est construit dans un rapport d'ouverture vers la ville « *on est sur le principe du fermé mais néanmoins ouvert* », explique le fondateur du jardin.

Le jardin de la Clé est ainsi un espace hybride. C'était un délaissé urbain qui a été aménagé par la collectivité mais qui est approprié, jardiné, paysagé par le groupe de jardiniers. La diversité des formes d'appropriation du lieu repose sur des arrangements informels. Les règles sont sans cesse renégociées pour construire un partage fonctionnel de l'espace entre espace jardiné et espace de convivialité et pour négocier les rapports avec l'extérieur à l'image du cadenas non fermé. Toutefois, la gestion de la contamination des sols permet d'entrevoir la mise en tension entre formes d'arrangements locaux et mesures normatives venant de la ville. En effet, des analyses de sols conduites par la ville ont révélé une présence d'arsenic, présentant des risques notamment par l'ingestion directe de poussières et par la culture de certains légumes dans les zones contaminées. Un travail de médiation et de communication entre la ville et le groupe de jardiniers a permis une gestion du risque par des mesures simples : lavage des mains avec eau de récupération, mise en place d'un bac à sable pour les enfants, élaboration d'un plan de culture qui tienne compte du caractère bio-accumulateur des légumes. Ces types d'arrangements non formalisés restent précaires en ce qu'ils s'opposent en partie à une gestion plus normative et procédurale des risques en sites pollués. Ainsi, la collectivité voudrait, par exemple, que le jardin ait un accès à l'eau courante pour le lavage des mains, mais cette solution est pour l'instant rejetée par les jardiniers qui ne veulent pas ouvrir et payer un accès à l'eau.

[135]

Le jardin des Moineaux : des jardins familiaux à l'initiative d'une commune

Le jardin des Moineaux est un jardin familial de 3300 m² divisé en 30 parcelles individuelles ; attenant à une parcelle collective gérée par différentes structures éducatives du quartier. Il a été établi en 2008, à l'initiative

d'une municipalité sur le site d'une ancienne église désaffectée cédé à la ville. Un premier projet de jardin d'enfants a échoué car non approprié par les habitants du quartier. Une consultation de ces derniers faisant émerger une demande en jardins familiaux, la ville a conçu et aménagé cet espace. Les parcelles de jardin ont ainsi été livrées clés en mains par la collectivité à des jardiniers qui se sont a posteriori constitués en collectif pour assurer la gestion du site. Cet espace qui était un lieu de passage et de rencontre entre les jeunes du quartier fait encore l'objet de conflits d'appropriation.

[136]

L'appropriation multiple du lieu, qui peut parfois poser problème, est ici révélée par les controverses autour d'un objet spatial : la boîte aux lettres (figure 4). Celle-ci signe symboliquement l'existence institutionnelle du jardin. Elle sert cependant de tremplin aux jeunes pour passer au-dessus de la barrière et entrer dans le jardin. Le renouvellement de la boîte aux lettres illustre les rapports complexes entre l'association gestionnaire et la ville : l'association veut que ce soit la mairie qui s'occupe de la fixation de la boîte aux lettres, mais la mairie considère l'association autonome dans la gestion du renouvellement des petits équipements. L'association de jardins, au motif de n'avoir pas de subventions refuse toute ingérence de la ville dans son fonctionnement. La ville pour sa part veut rester garante de la gestion de cet espace public mis à disposition gracieusement auprès des jardiniers. De plus, elle réinvestit depuis 2012 les jardins collectifs comme lieux de réalisation de fonctions sociales et environnementales : création d'un emploi dédié à la « concertation autour des fonctions et du fonctionnement des jardins », formalisation et renouvellement des documents contractuels tels que des chartes et conventions d'occupation foncière. Ces documents sont l'expression des droits et devoirs des parties prenantes (entretien, renouvellement des équipements, de droit aux clés, etc.), et présentent également une dimension prescriptive quant aux pratiques jardinières (« adopter des pratiques conformes aux exigences du plan éco-phyto ») et de gouvernance (« porter à connaissance les listes d'attente de parcelles »), justifiée par des exigences de justice sociale ou de durabilité. Le cas du jardin des Moineaux est révélateur de tensions que suscite la gestion des jardins familiaux par les collectivités. Les jardins familiaux se présentent comme des formes socio-spatiales hybrides, pour lesquelles la légitimité dans l'occupation de l'espace et la tension public/privé reposait jusqu'alors sur un compromis historique jamais stabilisé, mais désinvesti par les collectivités. La politisation des jardins collectifs (D'Andréa et Tozzi, 2014) et la dynamique de publicisation des espaces ouverts, qui concerne ces espaces jardinés au même titre que les espaces agricoles, suscitent l'émergence de nouvelles normes sociales et environnementales. La confrontation de différents registres normatifs — entre ces normes qui répondent aussi à une demande sociale d'ouverture de ces jardins

sur leurs quartiers, et celles des associations de jardins familiaux sur la production alimentaire et la propreté de l'espace — génère des tensions gérées le plus souvent par de la régulation publique.

« Toutes les associations jardins ouvriers « vieillissantes » on va dire, qui sont là depuis très longtemps, pour elles, elles n'ont pas vu la mairie depuis 30 ans, donc on a eu du mal à expliquer « vous êtes sur des terrains municipaux » (chargé de mission jardins urbains cultivés, service espaces verts de la ville).

RÉGULATION PUBLIQUE ET ARRANGEMENTS INFORMELS : UNE DIALECTIQUE AU CŒUR DE L'APPROPRIATION SOCIALE DES LIEUX

Ces quatre lieux agricoles et jardinés sont à la fois espaces de nature, de loisirs, de fêtes, de pratique de l'agriculture ou du jardinage et de détente. Ces formes d'appropriations multiples peuvent être conflictuelles et ceci se révèle autour de tensions et d'arrangements portant sur des objets spatiaux. Pour gérer cette dialectique public/privé, nous observons dans chacun de ces lieux une mise en tension entre des arrangements informels et une régulation publique par les normes.

[137]

Des appropriations multiples révélées par les objets spatiaux

Les objets spatiaux nous ont permis de saisir, par leur matérialité, les tensions relatives à l'appropriation multiple de ces lieux. Ces objets peuvent jouer un rôle fonctionnel de régulation des usages. Ainsi, le « faux » cadenas du jardin de la Clé révèle le double enjeu pour ce jardin partagé d'être à la fois un espace ouvert et approprié par le collectif du quartier ; et de protéger cet espace du piétinement, du squat, du vol et d'autres usages non désirés. De la même manière, les deux panneaux contradictoires des prés à taureaux témoignent en même temps de la vocation d'élevage de cet espace et de son ouverture au public. Les deux autres objets mettent en avant la dimension politique, parfois conflictuelle, de cette dynamique de publicisation. La boîte aux lettres du jardin des Moineaux révèle un conflit d'appropriation entre le projet de jardin porté par la ville, reconsidéré dans le référentiel d'action publique de la ville durable ; et les jardiniers qui, individuellement et collectivement, s'approprient l'espace de manière privative. Le patio du pôle oenotouristique révèle le caractère essentiellement politique de ce projet architectural. Objet de médiatisation, il peine néanmoins à être approprié socialement.

Nous pouvons dire que les tensions relatives à l'appropriation des espaces et à leur publicisation (Clément, 2015), s'expriment souvent

autour de controverses sur des objets spatiaux, spécifiques en ce qu'ils expriment des paradoxes et contradictions entre formes d'appropriations sociales, politiques et juridiques. Ces objets, dans leur signification, leur matérialité et leur localisation sont l'expression d'arrangements tacites sur la régulation des usages ou de controverses sur la mise en œuvre d'un projet politique.

Gérer la dialectique public/privé : l'équilibre entre arrangements informels et régulation publique

Le caractère à la fois public et privé de ces lieux repose sur deux piliers fondamentaux :

— La présence d'une régulation publique se traduisant par des normes qui sont l'expression du projet politique ou d'une responsabilité citoyenne au nom de l'intérêt général ou de la sécurité des usagers.

— La présence d'arrangements informels qui facilitent l'appropriation sociale des lieux tout en contournant et réinterrogeant la définition des normes et règles publiques.

L'équilibre entre arrangements informels et régulation publique est mis en évidence :

[138]

1) par l'analyse d'objets spatiaux et les jeux d'ouverture et de fermeture de ces espaces (quelles barrières, quels horaires d'ouverture)

2) par l'hybridation public / privé lisible dans les documents contractuels qui lient les acteurs publics et privés dans la gestion de ces lieux.

Le tableau ci-contre résume, pour les quatre lieux étudiés, les arrangements informels en présence, les documents de régulation publique qui participent à leur gestion et les normes sous-jacentes à cette organisation.

Lorsqu'un lieu est uniquement géré par des arrangements, il supporte mal l'augmentation de sa fréquentation. C'est le cas des prés qui connaissent actuellement une augmentation de la régulation publique via, par exemple, l'arrêté d'interdiction des véhicules à moteur. Cela pourra également devenir vrai avec le jardin de la Clé qui, selon l'évolution de sa fréquentation, pourrait être contraint à mettre aux normes ses équipements pour gérer la contamination du sol. En sens inverse, lorsque la régulation devient trop présente et supprime les possibilités d'arrangements, le lieu semble fonctionner plus difficilement d'un point de vue social. C'est le cas du pôle oenotouristique qui, parce qu'il ne vise finalement qu'un public touristique, n'est pas très bien inséré localement. Cette régulation publique s'exprime de différentes manières : chartes, conventions d'occupation de l'espace, commandes de marchés publics, mais aussi par des injonctions plus ou moins formalisées dans la régulation au quotidien du fonctionnement de ces espaces.

Tableau 1. Comparaison des quatre lieux étudiés

Lieux étudiés	Prés à taureaux	Pôle oenotouristique	Jardin de la Clé	Jardin des Moines
Arrangements informels	Historiquement prédominants, mais de plus en plus remis en cause	Très peu ou non identifiés, mis à part une tolérance des viticulteurs pour le passage de randonneurs sur des chemins privés	Prédominants dans le mode de gestion des usages	Arrangements présents, mais remis en cause
Document de régulation publique	Arrêté municipal d'interdiction des véhicules à moteur Cadrage général : PLU / SCOT	SCOT (projet de territoire) Projet architectural (marché public)	Convention d'occupation précaire	Charte des jardins de la ville Convention d'occupation précaire
Normes	Normes sociales de rencontre et de vie des traditions taurines Normes de sécurité : taureaux et véhicules à moteur	Normes socio-économiques : les touristes sont une source d'économie locale Normes environnementales : bâtiment HQE	Normes sanitaires relatives à la contamination du sol Normes sociales d'ouverture du jardin au quartier	Normes sociales : favoriser une mixité sociale Normes environnementales : prescriptions sur les pratiques jardinières Normes de sécurité : empêcher l'occupation indésirable du jardin

[139]

Ces formes de normes sont aujourd'hui réactivées face à la judiciarisation de la société (Kaluszynski, 2006), à la crise des espaces publics (ghettoïsation, manque de mixité sociale), et à la multiplication des référentiels de bonnes pratiques sociales et environnementales au nom du développement durable (Alphandéry et al, 2012). Ces normes impactent le fonctionnement des lieux étudiés. Les normes de sécurité participent à la transformation des prés à taureaux et du jardin de la Clé. Les normes environnementales s'expriment au travers de chartes à visée prescriptive sur les pratiques jardinières ou encore sur la construction HQE du pôle oenotouristique. Cette normalisation du rapport au lieu n'est pas sans poser un certain nombre de questions. Quels impacts de cette judiciarisation dans l'élaboration des projets politiques ? Quelle place pour les publics non voulus comme les SDF, les jeunes des quartiers ou encore des acteurs de la prostitution ou de trafics ?

CONCLUSION

[140]

Notre étude croisée de deux lieux agricoles périurbains et deux jardins urbains, nous permet d'identifier plus précisément les tensions public / privé auxquelles sont soumis ces espaces de « nature » que nous pouvons qualifier de semi-publics. Dans un contexte où la ville connaît une érosion de ses espaces publics et une réappropriation par la collectivité des espaces agricoles et de jardins comme espaces de réalisation de projets politiques paysagers, sociaux et environnementaux, ces lieux spécifiques sont soumis à une forte publicisation. Parallèlement, les formes d'appropriation citoyenne des espaces urbains sont encouragées, de même que la gestion privée des espaces agricoles n'est pas directement remise en cause. Ainsi, cette hybridation entre le public et le privé, entre la régulation publique et l'arrangement informel, se joue dans les pratiques spatiales (fréquentation du lieu, pratiques agricoles adaptées à cette fréquentation) et dans leur gouvernance. La régulation des usages de ces lieux s'organise entre les pouvoirs publics qui visent l'organisation de la fréquentation, la distribution de la responsabilité légale, la promotion de la durabilité et plus globalement la mise en œuvre de leur projet politique ; et des usagers locaux qui s'organisent pour gérer et s'approprier au mieux le lieu en fonction des caractéristiques physiques, sociales et de gestion des rivalités locales.

Notre étude montre également que les natures des villes et les natures des champs s'inscrivent dans un espace approprié et balisé par différents objets spatiaux qui viennent établir des frontières, réguler les usages, préciser les projets sociaux et politiques inhérents à l'existence même de ces lieux. Ce jeu d'arrangements informels et de régulation publique par le politique et la médiation est soumis à une pression normative croissante.

BIBLIOGRAPHIE

- Alphandery, P., Djama, M., Fortier, A., Fouilleux, E., (2012), *Normaliser au nom du développement durable*, Paris, Quae, 197 p.
- Arendt, H., (1989), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 384 p.
- Banzo, M., (2009), *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie. Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2009.
- Baudry, S., Scapino, J., Aubry, C., Remy, E., (2014), « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris? », *Géocarrefour*, n°89 / 1-2, 2014, pp. 41-51
- Blanc, N., (2009), « Vers un urbanisme écologique? », *Les cahiers du développement urbain durable*, n°8, p. 39-59
- Cattan, N., Berroir S., (2005), « Les représentations de l'étalement urbain en Europe : essai d'interprétation » in Berque A., Bonin, P., Ghorra-Gobin, C., Belin, *La ville insoutenable*, Belin, Mappemonde, pp.87-96
- Chaze, J.-P., (1999), « La course camarguaise : un sport ou un jeu traditionnel ? », *Corps et culture*, n°4, 15p.
- Clément, C., (2015), « Le lieu agricole périurbain : un analyseur de la complexité des constructions territoriales entre actions politiques, débats publics et pratiques spatiales », *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, Volume 10, n°1, p. 27-58
- Clément, C., (2012), *La publicisation des espaces agricoles périurbains : du processus global à la fabrique du lieu*, thèse de géographie, Université Montpellier 3, 514p.
- D'Andrea, N., et Tozzi, P., (2014), « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable? », *Noroi*, 231 / 2, 2014, p. 61-74
- Foucault, M., (1994), « Des espaces autres », dans *Dits et écrits 1954-1988*, vol. IV : 1980-1988, éd. D. Defert et F. Ewald, Paris, p. 752-762 (p. 759)
- Frauenfelder, A., Delay, C., Scalembin, L., (2014), « Potagers urbains versus jardins familiaux? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, 158 / 3, 2014, p. 67-81
- Kaluszynski, M., (2006), « La Judiciarisation de la société et du politique », in *Face à La Judiciarisation de La Société, Les Réponses de La Protection Juridique*, p. 21-22
- Lazzarotti, O., (2000), *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Paris, L'Harmattan, 350 p.
- Le Caro, Y., (2007), *Les loisirs en espace agricole : L'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 413 p.

[141]

Lussault, M., (2003), « Lieu », in Lévy J., Lussault M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2100 p.

Mundler, P., Consalès, J.-N., Melin, G., Pouvesle, C. et Vandenbroucke, P., (2014), « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières ? », *Géocarrefour*, 89 / 1-2, 2014, p. 53-63

Niwa, N., (2009), « La nature peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon », *Les cahiers du développement urbain durable*, n°8, p.103-126

Perrier-Cornet, P., (2002), *Repenser les campagnes*. Paris, L'Aube, 279 p.

Perrin, C., Soulard, C., (2014), « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture.

Poulot, M., (2013), « Du vert dans le périurbain », *EspacesTemps.net*, [<http://www.espacestemp.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain/>]

Sabatier, B., (2006), *La publicisation des espaces de consommation privé : les complexes commerciaux récréatifs en France et au Mexique*, Thèse de géographie, Université Toulouse le Mirail, 476 p.

Scheromm, P., Perrin, C., Soulard, C., (2014), « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 49-66

[142]

Soulard, C., Perrin, C., Clément, C., (2013), « Les agriparks, vers de nouveaux modèles d'aménagement urbain ? », Colloque CANAL 2013 « *Circulations et Appropriations des Normes de l'Action Locale* » Montpellier-Agropolis International, mars 2013

Torre, A., Lefranc, C., (2006), « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale », *Espaces et sociétés*, n°124-125 (2), p.93-110

Weber, S., (2014), « Le retour au matériel en géographie », *Géographie et cultures*, n°91-92, [<http://gc.revues.org/3313>]